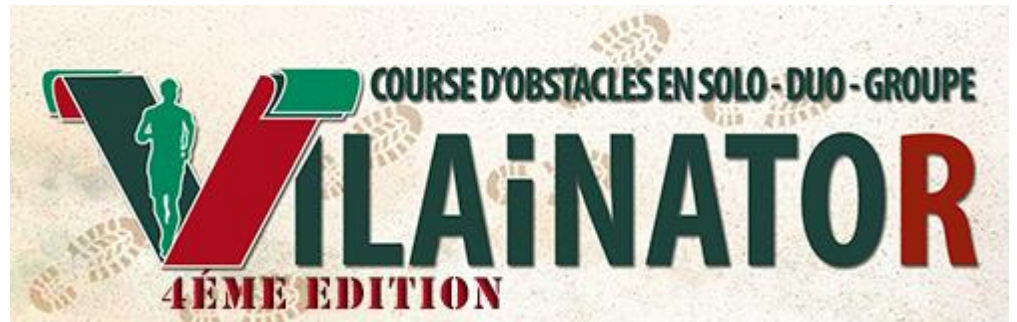


REGLEMENT VILAINATOR 2018



Organisateur :

« **Le Plein des Sens** » - 2 rue Bernard Lemée - 56350 Rieux
06.76.33.30.26
Mail : leplein.dessens@hotmail.fr
Site : leplein-dessens.jimdo.com

Article 1 : Organisation

VILAINATOR est une course organisée par l'association « Le Plein des Sens ».
Cet événement est inscrit dans le calendrier des manifestations de Rieux.

Article 2 : Lieu

L'événement se déroulera sur la commune de Rieux dans le Morbihan (56350). Le départ et l'arrivée se feront au lieu-dit « Les ruines du Château » à Rieux.

Article 3 : Date inscription

Les inscriptions s'effectuent avant le jour de la compétition et dans la limite des places disponibles.

Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours. Les inscriptions se feront à partir du 1er mai 2018 jusqu'au 29 juin 2018, tous les documents nécessaires sont à télécharger sur le site internet (www.leplein-dessens.jimdo.com).

Après acceptation du dossier complet, un mail de confirmation et d'information sur le déroulement de la journée, vous sera envoyé.

Article 4 : Procédure inscription

VILAINATOR est réservé aux personnes nées en 2002 et avant. Pour être valide, l'inscription doit être envoyée à l'adresse suivante :

Le Plein des Sens – Vilainator
305 allée de la Tabariais
56350 Rieux

Le jour de la course, vous devrez venir avec les documents suivants :
(À télécharger sur le site internet « www.leplein-dessens.jimdo.com »)

- Bulletin d'inscription correctement rempli et signé par le participant
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la manifestation
- Autorisation parentale pour les mineurs (inscription à partir de 16 ans)
- Chèque de 15€ par personne pour le règlement de l'inscription, à l'ordre de « Le Plein des Sens »^{Page1}

Si une pièce du dossier est manquante ou défailante, le jour de la course, le dossier sera considéré comme nul et non valide.

Le participant / l'équipe / le binôme ne prendra pas le départ de la course et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 5 : Annulation / Changement

Jusqu'au 22 juin, l'équipe d'organisation se laisse le droit d'annuler la compétition.

Dans ce cas un remboursement intégral des frais d'inscriptions sera réalisé.

En cas de non présentation d'un concurrent au départ, aucun remboursement ne sera effectué. Seule une absence médicalement justifiée pourra donner lieu à un remboursement.

L'organisation se réserve également le droit de refuser l'accès aux participants ne respectant pas le règlement. En cas de non-respect du règlement, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Parking

Le jour de l'événement un parking sera à la disposition des coureurs et du public. Il est formellement interdit de stationner en dehors des espaces matérialisés.

L'équipe de l'organisation se dégage de toute responsabilité concernant les voitures et les affaires laissées à l'intérieur.

Article 7 : Dossards

Les dossards ne pourront être retirés que le jour J à partir de 12h00 aux ruines du Château, à Rieux (lieu de la manifestation).

Les candidats doivent apporter leurs épingles et franchir la ligne d'arrivée avec leur dossard.

Article 8 : Echauffement

Compte tenu du fait que cette course soit exigeante physiquement (dénivelés + obstacles), chaque coureur doit réaliser un échauffement individuel dans les 30 minutes précédant le début de la course et participer à l'échauffement collectif dans les 15 minutes précédant le début de la course.

L'arrivée sur place doit donc se faire au minimum 30 minute avant la course.

Article 9 : La course

Il est interdit de couper le circuit en dehors du balisage, de se séparer de son binôme ou équipe et de gêner volontairement et/ou violemment la progression des autres coureurs.

Une feuille sera à signer par chaque binôme pour valider leur arrivée. La course est organisée sans garantie de résultat. Plusieurs vagues de participants seront mises en place.

Article 10 : Sécurité

Chaque coureur veille à la sécurité de son binôme, de son équipe, des adversaires et également à la sienne en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise de son corps dans un milieu semé d'obstacles.

En signant le règlement le coureur reconnaît s'engager volontairement dans une course qui présente des dangers de par les obstacles et la nature du terrain. Il atteste également savoir nager minimum 50 m.

En cas d'accident sur le parcours ou à un obstacle, les coureurs devront écouter les secours, éventuellement porter main forte pour dégager un obstacle dangereux ou menaçant et suivre un itinéraire de contournement.

Les organisateurs se réservent la possibilité de mettre fin à la course d'un candidat qui serait trop largement hors délai ou qui mettrait en péril son intégrité physique.

Il est fortement interdit de plonger la tête la première dans les diverses fosses ou piscines le long du parcours ou dans la rivière.

Article 11 : Respect de l'environnement

La zone de course étant située en milieu naturel, il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'évoluer en dehors des balisages.

Des attitudes élémentaires de civisme sont attendues sur le site (ramasser les déchets au sol et ne pas jeter les siens).

Des poubelles seront mises à disposition sur le village.

Article 12 : Droit à l'image

Des photos et vidéos seront prises tout au long de la matinée et pourront être diffusées via internet (YouTube, Facebook et site internet du Plein des Sens). Des photographes seront sur place pour prendre des photos des différents binômes.

Article 13 : Assurance

Conformément aux dispositions légales, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants.

Les concurrents peuvent prendre connaissance des garanties d'assurances en nous contactant au 06.76.33.30.26

Article 14 : Tenue vestimentaire

Les candidats doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ni salie. Il est conseillé de porter des gants type gants de vélos pour se protéger les mains.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation des effets personnels (tenue, montre, cardio, GoPro ...). Une tenue à usage unique est fortement recommandée, une tenue Boot Camps (militaire) est conseillée. Les chaussures à pointes sont prohibées sur le circuit.

Article 15 : Nombre de place limité

250 places seulement sont ouvertes sur cet événement.

Au-delà de cet effectif, l'association « Le Plein des Sens » ne pourra plus accepter d'inscription.